AR Prefecture
016-200054047-20220523-2022_05_23_11-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 12 mai 2022

Date d'affichage :
jeudi 12 mai 2022

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 12 mai 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric, Mme SIMON Sandrine, M. GAULTIER Tom, Mme BOURDIER Elise, Mme LAFONT Cindy, M. DEVAINE Justin

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à M. GUINOT Jean-François, M. BOOB Frédéric à M. PAULET Didier, Mme SIMON Sandrine à M. LEBRET Hubert, M. GAULTIER Tom à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BOURDIER Elise à Mme FAYET Margot

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/05/23
N°11

11 - Personnel Communal - Signature convention concernant les frais de repas engagés par la commune pour la restauration du mercredi midi au C.S.C.C.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du mercredi a bouleversé l'organisation des familles, des associations et des services publics, notamment celui de l'accueil de loisirs du Centre-Socio-Culturel du Confolentais.

De ce fait, la commune en concertation avec le Conseil Départemental représentant le collège Noël-Noël et le Centre-Socio-Culturel du Confolentais ont mis en place une restauration le mercredi midi au self du collège pour les enfants qui sont accueillis au centre le mercredi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention s'avère nécessaire entre le Centre-Socio-Culturel du Confolentais et la Commune afin que celle-ci puisse refacturer au Centre-Socio-Culturel du Confolentais les frais de repas liés à ce service.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention pour l'année scolaire 2022-2023
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)